

S
T
A
G
E

Parent-Enfant

Pour adultes et enfants de 4 à 7 ans

saison
20¹⁸
19

Véritables moments d'échanges et de complicité, entre créativité et exercices ludiques, la danse parent-enfant invite au partage et explore le plaisir de la danse à deux.

DIMANCHE

03 Mars

10h30 - 12h

avec

Nathalie CERVONI

Professeur D.E,
Directrice Artistique ATELIER DANSE

Echanges

Complicité

Créativité

Partage

Plaisir

Le stage pour 2
20€ Adh
25€ non Adh

Inscription obligatoire
avant Merc 27/02



Atelier Danse
ZA La Burlière 13530 TRETTS
04.42.29.38.39 06.52.48.35.71
www.atelierdanse.net



Parent-Enfant

Dim 03 Mars
10h30-12h

S
T
A
G
E

Cours ouvert à tous les adultes et enfants de 4 à 7 ans : 1 adulte pour 1 enfant.

Véritables moments d'échanges et de complicité, entre créativité et exercices ludiques, la danse parent-enfant invite au partage et explore le plaisir de la danse à deux.

Cours limité à 12 duos.

INSCRIPTIONS

Pour être validée, l'inscription devra être accompagnée du règlement total et retournée à l'adresse ci-dessus au plus tard **mercredi 27/02**, au-delà, les inscriptions pourront se faire sur place dans la limite des places disponibles). ATTENTION : Les règlements ne seront pas restitués en cas d'absence ou d'annulation 24h avant le stage.

NOM Parent / Enfant :

PRENOM Parent / Enfant :

Date de Naiss Enfant : / /

Adresse :

Tel : Mail :

Facebook : Autorisation de diffusion d'images : Oui / Non

	Adh	Non Adh
1 Cours d'1h30		
Atelier Parent-Enfant (les 2)	20€	25€

TOTAL : (Esp ou chèque à l'ordre de **Nathalie CERVONI**)

PRISE EN CHARGE Conseil Général (Carte Collégiens), Mairie de Trets (PASS LOISIRS pour maternelle, primaire et collège). Renseignez-vous !

REGLEMENT

Les inscriptions sont indispensables à la bonne organisation de l'évènement. Les places sont limitées et seront acceptées au-delà de la date de clôture des inscriptions dans la limite des places disponibles. L'association se réserve le droit d'annuler un cours si le quota minimum de 8 stagiaires n'est pas atteint (les chèques seront alors réexpédiés). Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association. La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelques personnes que ce soit, y compris les stagiaires et professeurs. Prévoir éventuellement une assurance personnelle durant le stage.